



Appel à candidatures
Technicien-ne « LIFE Biospher'adapt » –
chargé(e) des diagnostics écologiques des forêts
au sein du Service Développement durable

Statut

Poste de **catégorie B**, ouvert à compter du **02/01/2027**.

Contrat de projet à durée déterminée, avec quotité de travail à **100%** pour une durée de **20 mois** ou **80%** pour une durée de **24 mois**.

Poste partiellement télétravaillable (1 jour par semaine maximum).

Ce poste est proposé dans le cadre d'un contrat de projet (article L332-24 du code général de la fonction publique). Sa durée est liée à la réalisation des objectifs du projet et à l'obtention des financements associés. En cas d'aboutissement anticipé du projet ou d'évolution des conditions de financement, le contrat pourrait être ajusté en conséquence.

Le Parc national des Cévennes

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km², dont un cœur protégé habité d'environ 93 500 hectares. La diversité géologique, les contrastes climatiques et la topographie marquée ont fait de ce balcon du Massif central sur la Méditerranée une mosaïque de milieux riche en biodiversité.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) assure trois missions : (i) connaître et protéger, (ii) accompagner le développement durable, et (iii) accueillir et sensibiliser.

Dans le cœur du Parc national des Cévennes, l'enjeu majeur est de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, urbanisme, etc.) et les enjeux patrimoniaux (naturels, paysagers, culturels).

La forêt couvre les deux tiers de la superficie du cœur du Parc national. La moitié de cette surface est constituée de forêts publiques. La forêt occupe une place prépondérante dans les paysages et un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. À travers la sylviculture et la filière forêt-bois, elle représente également un potentiel économique important. La charte du Parc national des Cévennes vise ainsi à concilier la sylviculture et la production de bois avec le renforcement du caractère naturel des forêts et la préservation de la biodiversité associée.

L'EP PNC a initié une démarche d'adaptation au changement climatique par la réalisation d'un cahier climatique territorial avec le RECO, puis de la mise en œuvre de la méthodologie Natur'Adapt (programme LiFe des Réserves Naturelles de France) en tant que site pilote. Cette démarche a conduit à la conception d'un plan d'action.

Depuis 2020, les équipes de l'établissement ont commencé à travailler à la mise en œuvre de ces actions, et contribuent à l'animation des initiatives locales avec les partenaires (collectivités, entreprises, associations, démarches citoyennes).

Du fait de cet engagement, le réseau Man And Biosphère français a proposé au à l'EP PNC, structure gestionnaire de la Réserve de Biosphère des Cévennes, d'intégrer le projet LIFE Biospher'adapt réunissant plusieurs réserves sur le sujet.

Coordonné par le MAB France, animateur du réseau national des Réserves de biosphère, le projet sera développé sur cinq ans (2025-2030) avec 10 autres partenaires dont 6 Réserves de biosphère, autour de trois axes :

- l'adaptation et l'expérimentation d'une méthodologie permettant aux gestionnaires de Réserves de biosphère d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique,
- l'accompagnement des gestionnaires et la mobilisation des acteurs locaux dans l'adaptation au changement climatique par l'utilisation de démarches participatives et prospectives,
- l'expérimentation d'actions concrètes d'adaptation au changement climatique.

Les forêts du Parc national des Cévennes jouent un rôle majeur dans la capacité de ce territoire à s'adapter au changement climatique et à maintenir sa biodiversité. Leurs modes de gestion sont déterminants pour atteindre ces objectifs. Les propriétaires et les gestionnaires forestiers sont donc des acteurs majeurs à accompagner pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation basées sur la résistance naturelle des peuplements forestiers. Il s'agit ainsi d'adopter une gestion sylvicole permettant la production de bois tout en améliorant l'état de conservation des écosystèmes forestiers et la biodiversité qu'ils abritent.

Parmi les principales actions du pôle Forêt-Chasse figure ainsi l'élaboration de diagnostics écologiques et patrimoniaux, en amont de l'élaboration des documents de gestion durable des forêts. Ces diagnostics visent à informer les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires des enjeux présents dans leur forêt, et à les conseiller sur les mesures de gestion à adopter pour les préserver, dans une optique d'adaptation des forêts fondée sur la Nature et « sans regret ».

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

L'établissement public est organisé autour de trois services techniques (Connaissance et veille du territoire, Développement durable, Accueil et sensibilisation) et cinq massifs géographiques (Aigoual, Causses-Gorges, Mont Lozère, Piémont cévenol, Vallées cévenoles).

Le service **Développement durable** est composé de 3 pôles : Forêt-Chasse, Agri-environnement-Eau, Architecture-Urbanisme-Paysage.

Le poste de **technicien-ne Forêt, au sein du service Développement durable**, est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du **pôle Forêt-Chasse**, en relation fonctionnelle avec la chargée de mission LIFE Biospher'adapt. Il est basé au siège de l'EP PNC, à Florac-Trois-Rivières (48).

Missions

Le poste de technicien-ne vise, dans le cadre du projet Biospher'Adapt, à renforcer l'action du pôle Forêt-Chasse en matière d'adaptation des forêts au changement climatique.

Il consistera principalement en la réalisation de **diagnostics écologiques et patrimoniaux** en amont de l'élaboration des **documents de gestion durable des forêts** (aménagement forestiers en forêt publique, plans simples de gestion en forêt privée), y compris dans l'aire d'adhésion du Parc national.

Il pourra également être mobilisé sur l'**ensemble des actions en lien avec la politique d'adaptation des forêts des territoires au changement climatique**, et notamment en lien avec :

- le développement de la trame de vieux bois sur le territoire ;
- la réalisation de missions d'information / sensibilisation (animations pédagogiques, réunions d'informations, etc.) ;
- la conciliation des enjeux de défense des forêts contre les incendies (DFCI) avec la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de ces missions, le technicien « LIFE Biospher'adapt » sera en charge d'intégrer les actions d'adaptation des forêts aux activités du service Développement durable et du pôle Forêt-Chasse, en participant notamment aux réunions de service, de pôle et de l'équipe projet Biospher'adapt interne.

Le poste comporte une importante composante de terrain. De nombreux déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du territoire du Parc national.

Compétences

- Connaissances en adaptation de la gestion forestière aux effets du changement climatique,
- Connaissances solides en **sylviculture, écologie forestière, dendrométrie et dendrologie**,
- Connaissances **naturalistes** (faune, flore et milieux liés aux écosystèmes forestiers),
- Connaissance de la réglementation forestière et de l'environnement institutionnel de la filière forêt-bois,
- Goût du contact, aisance relationnelle, capacités d'animation,
- Capacité de diffusion des connaissances vers des publics professionnels et particuliers (médiation scientifique, portés à connaissance),
- Bonnes **capacités rédactionnelles**,
- Bonne condition physique (aptitude au **travail sur le terrain**),
- Aptitude au **travail en équipe**,
- Sens de l'**organisation**, esprit d'**initiative**, **autonomie**,
- Compétences en utilisation de **SIG** (QGIS),
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de **bureautique** (Word, Excel, Powerpoint).

Une connaissance du fonctionnement des Réserves de biosphère et des parcs nationaux serait un atout appréciable pour cette mission, de même que la connaissance du territoire du Parc national des Cévennes et de ses acteurs.

Au-delà des connaissances théoriques liées aux missions présentées et compétences associées, nous recherchons avant tout un/une collaborateur·trice engagé·e, bienveillant·e et facilitateur·trice au service du collectif.

Diplômes, expérience et niveau de formation

- Formation de niveau bac +2 à bac +5 (BTS, licence professionnelle, master, école d'ingénieur) dans le domaine de la gestion forestière ou de l'environnement.
- Une expérience professionnelle en lien avec la gestion forestière ou la préservation de l'environnement en milieu forestier ainsi que des démarches d'adaptation de la gestion forestière aux effets du changement climatique seront un atout
- Permis de conduire B

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae **avant le 31/08/2026**, par **courriel avec accusé de réception** à candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr (copie à guy.alexandre@cevennes-parcnational.fr)

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Les candidats sélectionnés seront auditionnés **la semaine du 28/09 au 02/10** (présentiel ou visioconférence).

Toute personne convoquée au jury sera informée des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Guy ALEXANDRE

Chef du service développement durable

07 61 60 54 07

Guy.alexandre@cevennes-parcnational.fr

Stephan GARNIER

Délégué territorial – coordinateur de la réserve de biosphère des Cévennes

06 77 90 37 26

stephan.garnier@cevennes-parcnational.fr

Annexe : les diagnostics écologiques et patrimoniaux comme outil d'adaptation au changement climatique

Méthodologie

Les diagnostics écologiques et patrimoniaux (aussi appelés « porters-à-connaissances », pour les forêts relevant du régime forestier) sont élaborés dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents de gestion durables (plans simples de gestion en forêt privée, aménagements en forêt relevant du régime forestier).

Ils sont effectués systématiquement pour les forêts situées pour tout ou partie dans le cœur du Parc national des Cévennes, et « sur demande » (et selon les moyens humains disponibles) dans les forêts situées dans l'aire optimale d'adhésion.

L'élaboration d'un diagnostic écologique et patrimonial comporte les étapes suivantes :

- Analyse des bases de données cartographiques existantes (zonages environnementaux, habitats naturels, faune, flore, pente, cours d'eau, itinéraires balisés, archéologie, etc.)
- Visites de terrain
- Synthèse des enjeux
- Restitution et échanges avec le propriétaire et/ou le gestionnaire
- Rédaction et finalisation du diagnostic

Contenu

Les diagnostics écologiques et patrimoniaux contiennent :

- Une présentation synthétique de la forêt
- Une description de l'ensemble des enjeux (sols et cours d'eau, paysage et patrimoine culturel, habitats naturels, faune et flore)
- Un rappel de la réglementation en vigueur (pour chaque enjeu)
- Des recommandations de gestion (pour chaque enjeu)
- Des informations complémentaires sur des thématiques transversales, comme l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'adaptation au changement climatique, la réglementation spécifique au cœur du Parc national des Cévennes, aux espèces protégées, aux sites Natura 2000 et à la Loi sur l'eau.

Les recommandations de gestion formulées dans les diagnostics sont adaptées au cas par cas, selon les caractéristiques des forêts diagnostiquées et les enjeux relevés. Néanmoins, certaines mesures de gestion sont quasi-systématiquement préconisées, telles que :

- Préserver et favoriser la diversité en essences
- Opter pour la sylviculture mélangée à couvert continu (mode de sylviculture basée sur des prélèvements modérés, évitant la coupe rase et permettant le maintien de l'ambiance forestière)
- Conserver l'intégralité des bois morts (sur pied ou au sol)
- Développer la trame de vieux bois en :
 - o Conservant une densité élevée d'arbres d'intérêt écologique
 - o Créer un ou plusieurs îlots de sénescence
- Privilégier le recours à la régénération naturelle
- Favoriser les essences autochtones

Elles sont systématiquement complétées par des mesures visant à préserver les enjeux spécifiques recensés (respect des périodes de quiétude et protection du site de nidification des rapaces, préservation des stations de flore patrimoniale, préservation des milieux sensibles, etc.).

En quoi les diagnostics écologiques et patrimoniaux constituent un outil d'adaptation des forêts au changement climatique ?

L'ensemble des mesures listées plus haut permet d'améliorer la naturalité des forêts, l'état de conservation des habitats naturels, et donc la fonctionnalité des écosystèmes forestiers. Elles permettent ainsi de renforcer la résistance et la résilience des peuplements forestiers, et contribuent à l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

Si toutes ces recommandations de gestion ne sont pas systématiquement suivies par le propriétaire ou le gestionnaire, les retours d'expérience montrent que lorsqu'elles le sont, elles sont expliquées et justifiées, au cours de la phase de restitution, elles sont majoritairement comprises et acceptées, et donc ensuite retenues et inscrites dans le document de gestion.

La réalisation des diagnostics écologiques et patrimoniaux permet ainsi de faire évoluer progressivement les pratiques de gestion forestière vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Elle constitue ainsi une action fondamentale de la stratégie d'adaptation des forêts du territoire, basée sur les « solutions d'adaptation fondées sur la Nature » (SafN).